



## Syndicat National des Professions

du Chien et du Chat

44 Rue des Halles

01320 CHALAMONT

[snpcc@contact-snpcc.com](mailto:snpcc@contact-snpcc.com)



### Encore une victoire pour le SNPCC...

En 2016, le SNPCC a constitué un dossier « Travail dissimulé » à l'encontre d'une particulière pour concurrence déloyale.

Cette personne a produit au moins 8 portées de chiots en 2015 ainsi qu'un nombre indéterminé de portées de chatons, utilisant un numéro de SIRET indiqué comme correspondant à un refuge. A notre connaissance cette personne n'avait pas de certificat de capacité lié à l'élevage d'animaux de compagnie à son nom.

[En savoir plus](#)

## Un des Meilleurs Ouvriers de France



Toiletteur canin et félin



### Concours Un des Meilleurs Ouvriers de France (MOF)

Au travers de la loi du 05 septembre 2018 « choisir son avenir professionnel », la branche est désormais référente auprès du COET MOF pour l'organisation du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France (MOF). C'est avec fierté, que

nous vous annonçons que la CPNE FP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), et sur proposition du SNPCC, a validé les membres qui composeront la commission du choix de sujet pour le 27° concours.

[En savoir plus](#)

### Visite d'embauche pour l'apprenti(e)

La loi Avenir professionnel prévoit, à titre expérimental pour les contrats conclus entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021, que les employeurs peuvent faire passer aux apprentis la visite médicale d'information et de prévention (couramment appelée visite d'embauche) auprès d'un médecin de ville, lorsque le service de santé au travail (STT) n'est pas en mesure d'organiser cette visite dans les 2 mois.



[En savoir plus](#)

**Si vous rejoignez pour la première fois le SNPCC, bénéficiez de l'adhésion spéciale deux années 2019 - 2020 pour 125€**

[Adhérer au SNPCC](#)



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet, et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le comité du SNPCC

[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2019 all rights reserved.

